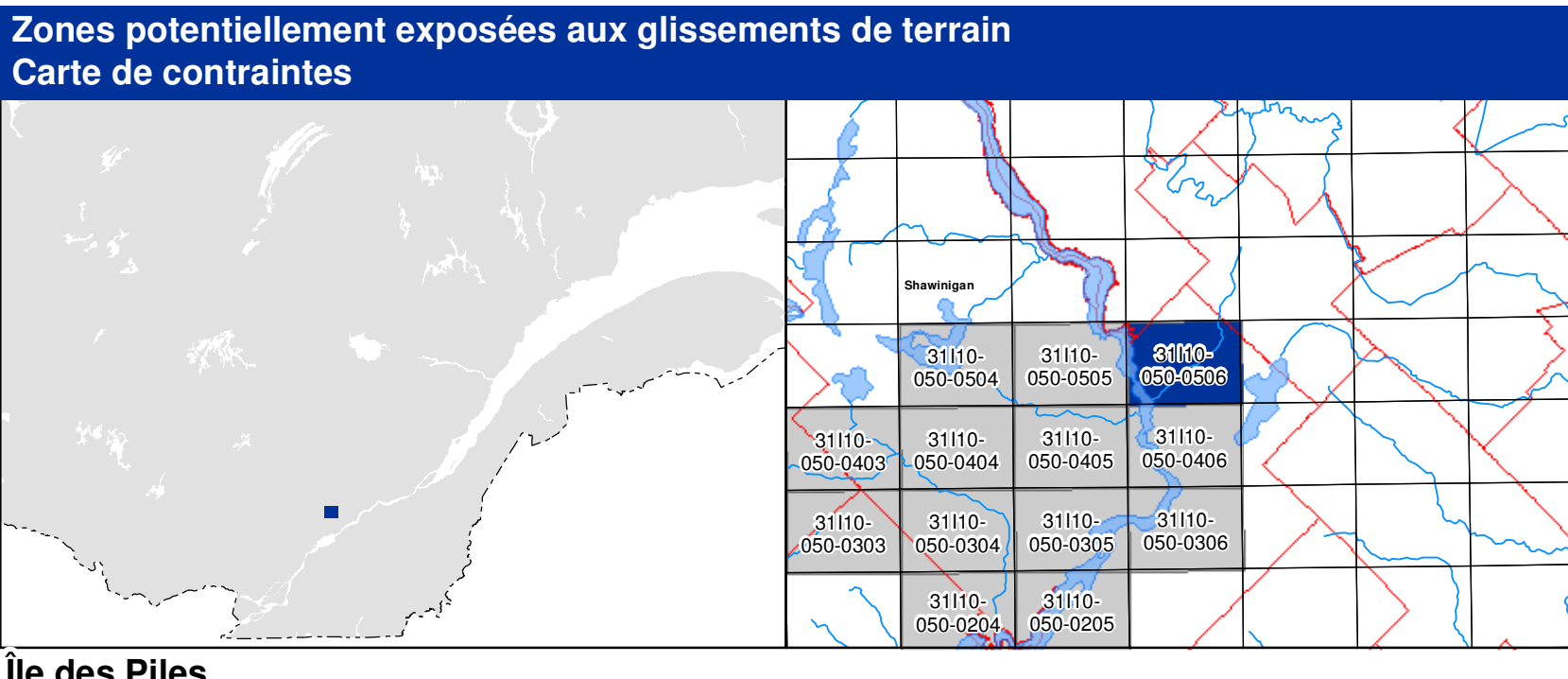




Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique**
- Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique**
- Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique**
- Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique**

Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue**
- Zone située à la base des talus, pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones FA1 Sommet**

- Zone composée de sols hétérogènes (fill ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique**
- Zone située à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'étalement de débris hétérogènes lors de crues importantes**
- Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique**
- Sommet de talus**
- Base de talus**
- Limite du relevé lidar aéroporté**

- Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue**

Avis à l'utilisateur

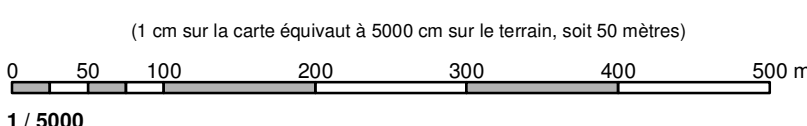
Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le zonement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs ont été délimitées à partir de relevés lidar aéroportés. Celles relatives aux glissements fortement rétrogressifs proviennent des cartes réalisées par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans les années 1980. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

- Surface de référence géodésique**
 - Ellipsoïde GRS 80
- Système de référence géodésique**
 - NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
- Projection cartographique**
 - Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3^e, système de coordonnées planes du Québec (SCCPQ), niveau 8
- Longitude d'origine (méridien central)**
 - 73°30' ouest
- Latitude d'origine (équateur)**
 - 0°
- Coordonnées d'origine**
 - X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
- Facteur d'échelle**
 - 0,9999



Sources

- Données**
 - Topographie de référence par relevé lidar aéroporté
 - Orthophotographies numériques
- Réalisation**
 - Production : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
 - Direction générale du laboratoire des chaussées
 - Direction de la géotechnique et de la géologie
 - Versión 1.0 (septembre 2018)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 3^{er} trimestre 2018

Organisme
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
Gouvernement du Québec

Date / Année
3 novembre 2010
Mai 2016 et
Mai 2017